

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 15 octobre 2020
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2020-05-10 – COMMANDE PUBLIQUE (1.3) – ZIA GONDREVILLE
FONTENOY–COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ 2019

DATE DE CONVOCATION : 8 OCTOBRE 2020

DATE DE PUBLICATION : 19 octobre 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle Jean Ferrat à FOUG (54570), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET Thierry), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), Elisabeth NIGON (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel, LE POUFF Lydie (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), HEYOB Olivier (ayant la procuration d'ASSFELD LAMAZE Christine), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration d'ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration d'ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne (ayant la procuration de LAGARDE Stéphane), SIMONIN Hervé, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	COLLET Thierry, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, MANSION François, DURANTAY Corine, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, DICANDIA Chantal, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, ASSFELD LAMAZE Christine, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, LAGARDE Stéphane.
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	4 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Jean-Luc STAROSSE
<u>Nombre de présents :</u>	63 présents
<u>Nombre de votants :</u>	74 votants

REÇU EN PREFECTURE

le 19/10/2020

Application agréée E-legalite.com

Vu les dispositions de l'article L 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de concession d'aménagement conclue le 1^{er} mars 2016 par laquelle la SOLOREM a été chargée, par le Syndicat Mixte, de l'aménagement de la ZIA de Gondreville-Fontenoy.

Vu l'avenant à la convention de concession d'aménagement actant le transfert de concédant signé le 31 juillet 2018 entre le Syndicat Mixte, la CC2T et la SOLOREM

Ce CRAC comporte :

- un bilan prévisionnel actualisé mentionnant d'une part l'état des dépenses et des recettes réalisés au 31 décembre 2019, et l'estimation des dépenses et recettes restants à réaliser, le plan de trésorerie faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes;
- une note de conjoncture explicative ;
- un tableau des acquisitions et des cessions immobilières réalisées pendant l'exercice considéré.

Une synthèse de la note de conjoncture est soumise à l'examen du Conseil Communautaire.

Bilan de l'opération au 31 décembre 2019 et prévisionnel de l'opération de la nouvelle concession :

	Dernier bilan approuvé € HT	Nouveau Bilan € HT	Réalisé au 31/12/2019 € HT
DEPENSES	13 096 821	15 339 703	4 654 726
Etudes	150 000	150 000	55 578
Foncier- appropriation sol	167 447	343 907	83 410
Reprise actif net ancienne concession	3 980 921	3 980 921	3 980 921
Travaux et honoraires	6 519 689	8 421 097	962 781
Charges non individualisables	250 000	250 000	32 302
Fonds de concours	750 342	750 342	0
Frais de gestion	828 423	993 436	33 767
Frais financiers	550 000	450 000	66 511

RECETTES	13 096 821	15 339 703	2 938 281
Cessions	10 200 000	12 312 882	41 460
Participation acquéreur		130 000	
Subventions	2 896 821	2 896 821	2 896 821
Participation du concédant			

L'évolution du bilan est liée à une augmentation des recettes due à des ventes de terrains plus importantes qu'escompté et à des dépenses prévisionnelles de travaux ajustées en fonction des besoins constatés.

Le bilan prévisionnel est équilibré sans participation financière de la collectivité.

Les dépenses à venir sur la zone concernent :

- Travaux de viabilisation de deux parcelles
- L'entretien des surfaces non commercialisées.

Faits marquants 2019

- Signature d'un compromis,
- Plusieurs contacts ont été pris avec des prospects.

Perspectives 2020

- Projet de cession de 6 ha à ARGAN,
- Continuer les négociations avec les prospects,
- Reprise de la voirie privée de la société SCI YAVIN
- Travaux de viabilisation pour les parcelles ARGAN et LIDL.

Situation financière

En 2017, un prêt à moyen terme d'une durée de 5 ans pour un montant de 1 500 000 € a été signé par l'aménageur. La Région Grand Est s'est portée garante pour un montant égal à 80% du montant du prêt.

La SOLOREM sollicite l'autorisation de la CC2T pour faire appel à un crédit relais à hauteur de 1 000 000 €, mobilisable en fonction des besoins réels de trésorerie de l'opération.

La note de conjoncture complète est disponible sur simple demande auprès du service développement économique.

Vu l'examen en commission développement économique du 1^{er} octobre 2020,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve le compte-rendu annuel d'activité de concession d'aménagement de la ZIA Gondreville-Fontenoy au 31 décembre 2019.**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.**
- **Autorise la SOLOREM à faire appel à un crédit relais à hauteur de 1 000 000 €, mobilisable en fonction des besoins réels de trésorerie de l'opération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX